

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Sébastien LEMONNIER

Absents :

Secrétaire de séance : M. Vivek SINGH

Date de convocation : 3 septembre 2020

Date d'affichage : 15 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 28

Pouvoirs : 0

Votants : 28

Délib. n°2020-055 : Convention financière relative au transport d'élèves entre les établissements scolaires de Condé-sur-Vire et les gymnases extérieurs

Le gymnase des écoles était habituellement utilisé par l'école élémentaire et l'IREO de Condé-sur-Vire pour leurs séances d'EPS.

Par arrêté municipal n°2019-83 du 02/12/2019, le Maire de Condé-sur-Vire a dû fermer exceptionnellement le gymnase en raison des risques pesant sur les utilisateurs du fait de la vétusté avérée du bâtiment (fragilisation de la structure, infiltrations en toiture, parquet glissant...).

St-Lô Agglo a le projet de rénover entièrement l'équipement sportif. Le permis de construire est en cours d'instruction. Les travaux devraient débuter début 2021 et se terminer au cours de l'année 2022.

Pour assurer la continuité des séances de sport des établissements scolaires, St-Lô Agglo a mis à disposition des gymnases situés dans les communes alentours (Richard Vivien à Torigny-les-Villes, halle sportive de St-Amand Villages...). Sous la responsabilité de la commune, une navette en bus a été mise en place pour le transport des élèves vers ces équipements. Les marchés de transport collectif sont passés par la commune, et les factures réglées directement par elle.

St-Lô Agglo et l'IREO de Condé-sur-Vire ont donné leur accord pour une prise en charge partielle de la dépense, suivant la clé de répartition ci-dessous :

1) Transport au bénéfice de l'école élémentaire

- Commune : 50 %
- St-Lô Agglo : 50 %

2) Transport au bénéfice de l'IREO

- Commune : 34 %
- St-Lô Agglo : 33 %
- IREO : 33 %

Au titre de l'année scolaire 2020-2021, le marché de transport a été attribué à TRANSDEV pour un montant de 24 538 € TTC. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 9 674 €.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver les termes de la convention de remboursement avec St-Lô Agglo et l'IREO relative au transport d'élèves des établissements scolaires de Condé-sur-Vire vers les gymnases alentours.**

Pour : 28	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

